

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE
QUÉBEC

Publiée avec l'approbation de

Son Eminence le Cardinal TASCHEREAU, Archevêque de Québec



Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. GOSSELIN
 Curé du Cap-Santé,
 Co., de Portneuf.

Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. GOSSELIN
 Curé du Cap-Santé,
 Co., de Portneuf.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance ; le numéro 2 Cts. Toute personne qui recrute cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

QUÉBEC :

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET CIE

1861

SOMMAIRE :

Le Mensonge, 85.—Une Lettre de S. E le cardinal Tascheran, 85.—Catéchisme de l'Encyclique à l'usage du peuple, 86.—Chronique de la "Semaine Religieuse," 88.—Le Saint Office et le Salaire des Ouvriers, 93.—L'Eglise catholique dans la péninsule des Balkans (1800-1890), 93.—Littérature et images eucharistiques, 95.—Petite Chronique, 96.

FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche, 25	octobre	—XXIII P. Patronage de la S. Vierge.
Lundi, 26	"	—S. Evariste.
Mardi, 27	"	—Vigile de SS. Simon et Judo.
Mercredi, 28	"	—SS. Simon et Jude.
Jouidi, 29	"	—Du S. Sacrement.
Vendredi, 30	"	—De la férie.
Samedi, 31	"	—Jeûne et Vigile de la Toussaint.

Elixir Resineux Pectoral



—:o:—
 Voulez-vous ne plus tousser? Faites usage de l'**Elixir Resineux Pectoral**, le grand remède du jour contre la **TOUX**, le **RHUME** et autres affections de la Gorge et des Pouxons.

De nombreux certificats émanant de citoyens éminents, de membres du clergé, de communautés religieuses, de médecins distingués attestent l'efficacité merveilleuse de cette préparation.

A défaut d'espace nous ne donnons que le certificat suivant :

Montreal, 27 mars 1889.

Après avoir pris connaissance de la composition de l'**Elixir Resineux Pectoral**, je crois de mon devoir de le recommander comme un excellent remède contre les affections des pouxons en général.

N. FAFARD, M. D.
 Professeur de chimie
 à l'Université Laval.

—:o:—
 En vente partout — 25 centins la bouteille.

—:o:—
L. ROBITAILLE, Propriétaire
Joliette, P. Q., Canada.

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC

Messes basses le dimanche à 6 h., 6 h., 7 h., 8 h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 7 h.

EGLISE DE LA BASSE-VILLE.

Messes basses le dimanche à 6. 20 h., 7 h.—Salut, 7 h.

EGLISE SAINT-ROCH.

Messes basses le dimanche à 6, 7, 8, 9.—Grand'messe à 10 h.—Catéchisme à 1 h., Vêpres à 2 h.

CONGRÉGATION DE ST-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes à 6 h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 2 h.; Sermon et Salut à 7 h.

CONGRÉGATION LA HAUTE-VILLE.

Messes basses à 5 h., 6 et 7 h.—Sermon et Salut à 5 h.

EGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5 h., 7 et 8 h.—Grand'messe à 9 h.; Catéchisme à 1 h.—Vêpres à 2 h.—Archiconfrérie à 7 h.

EGLISE SAINT-SAUVEUR.

Messes basses le dimanche à 6 h., 7 h. et 8 h.—Grand'messe à 9 h.—Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à 7 h.

CHAPELLE N.-D. DE LOURDES.

Messes basses le dimanche à 6 et 7 h.

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUEBEC

Le Mensonge

Il n'est jamais permis de mentir, pas même pour rendre service
Le mensonge est opposé à Dieu, qui est la vérité par essence.
D'où il suit que tout ce qui blesse la vérité offense Dieu.

Le mensonge est nuisible à la société qui ne peut subsister, s'il n'y a point de bonne foi; point de sincérité, si l'on ne peut plus se fier à personne.

Le mensonge est déshonorant pour celui qui le commet. On se méfie toujours de lui, car une âme double est capable de tout; parce qu'il n'a point de principes, de conscience ni d'honneur.

Quelques textes de la Sainte-Ecriture vont nous faire comprendre combien nous devons avoir le mensonge en horreur :

“ La place de tous les menteurs est avec tout ce qu'il y a de plus corrompu au monde, dans l'étang brûlant de feu et de soufre, qui est la seconde mort. ” (Apoc. XXI. 8).

“ Celui qui prononce des mensonges périra. ” (Prov. XIX. 9).

“ Vous êtes les enfants du démon, dit Notre Seigneur, car il est menteur et père du mensonge. ” (S. Jean. VIII. 24).

Une Lettre de S. E. le cardinal Taschereau

RÉV. M. D. GOSSELIN, PÈRE,

Curé du Cap Santé,

Directeur de la *Semaine Religieuse* de Québec.

Monsieur,

J'apprends avec plaisir que vous vous proposez de faire une édition de propagande du *Catéchisme de l'Encyclique à l'usage du peuple* de la *Semaine Religieuse* de Québec.

J'approuve et bénis de tout mon cœur ce projet qui ne peut manquer d'avoir d'excellents résultats. Tous les jours de nouveaux faits viennent démontrer la nécessité de faire connaître à tout le peuple les principes contenus dans l'Encyclique, et qui seuls peuvent opérer un rapprochement parfait entre les différentes classes de la société.

La méthode catéchistique que vous avez adoptée, me paraît la meilleure, car l'expérience prouve que la doctrine la plus abstraite et la plus difficile à saisir, devient à la portée de toutes les intelligences, si on procède par une série de questions et de réponses qui s'enchaînent.

J'espère que ce travail, mis en vente à un prix nominal, sera bien accueilli par le public et en particulier par mon clergé, qui se fera sans doute un devoir de le propager, en le mettant dans les bibliothèques de paroisses et en le donnant comme récompense dans les écoles, et dans les catéchismes.

Agréez, Monsieur, mes vœux pour le succès de vos travaux *ad majorem gloriam Dei*.

E.-A. CARD. TASCHEREAU, Arch. de Québec.

Catéchisme de l'Encyclique à l'usage du peuple (1)

(Suite)

LES GOUVERNEMENTS DOIVENT OBSERVER LES LOIS DE LA JUSTICE DISTRIBUTIVE

78° Les pauvres sont-ils des citoyens comme les riches ?

R. Sans doute ; au même titre, et de droit naturel.

79° S'rait-il déraisonnable, de la part de l'autorité publique, de pourvoir à une classe de citoyens et d'en négliger l'autre ?

R. Non seulement cela serait déraisonnable, mais ce serait une violation de la stricte justice, qui veut qu'à chacun soit rendu ce qui lui est dû. C'est pourquoi l'autorité publique doit prendre les mesures voulues pour sauvegarder les intérêts de la classe ouvrière.

80° Quel est donc, parmi les devoirs des gouvernants, celui qui prime tous les autres ?

(1) A la demande de plusieurs confrères qui désirent distribuer le *Catéchisme de l'Encyclique à l'usage du peuple*, en cours de publication dans la *Semaine Religieuse*, nous avons décidé de le publier en brochure. Toute commande que nous recevrons, sera acquittée, franco, au prix de trois centimètres l'exemplaire ou de deux plâtres le cent. S'adresser au Directeur de la *Semaine Religieuse*.

R. C'est d'avoir soin également de toutes les classes de citoyens, en observant rigoureusement les lois de la justice distributive.

DIVERSITÉ NÉCESSAIRE DES EMPLOIS, DES FONCTIONS SOCIALES

81° Tous les citoyens sans exception doivent-ils apporter leur part à la masse des biens communs ?

R. Tous, sans exception, le doivent; néanmoins leurs apports ne peuvent être ni les mêmes, ni d'égale mesure.

82° Est-ce qu'il y aura toujours ces inégalités de conditions, sans lesquelles une société ne peut exister, ni être conçue ?

R. Quelles que soient les vicissitudes par lesquelles les formes de gouvernement sont appelées à passer, ces inégalités existeront toujours. A tout prix, il faut des hommes qui gouvernent, qui fassent des lois, qui rendent la justice, qui administrent les affaires de la paix et les choses de la guerre.

83° Ces hommes doivent-ils tenir le premier rang dans toute société ?

R. Personne n'en peut douter, puisqu'ils travaillent directement au bien commun.

84° Les hommes appliqués aux choses de l'industrie, peuvent-ils concourir au bien commun dans la même mesure et par les mêmes voies ?

R. Non, mais tout de même eux aussi servent grandement les intérêts de la société.

L'ÉTAT DOIT S'EFFORCER D'AMÉLIORER LE SORT DES TRAVAILLEURS

85° Dans toute société bien constituée, doit-il se trouver une certaine abondance de biens extérieurs, dont l'usage est requis à l'exercice de la vertu ?

R. Certainement.

86° Quelle est la source de ces biens ?

R. La source féconde, nécessaire et même unique de tous ces biens, c'est le travail de l'ouvrier - travail des champs et de l'usine.

87° Que demande donc l'équité ?

R. L'équité demande donc que l'Etat se préoccupe des travailleurs, favorise tout ce qui paraît de nature à améliorer leur sort, et fasse en sorte qu'il leur revienne une part convenable des biens qu'ils procurent à la société, comme l'habitation et le vêtement, et qu'ils puissent vivre au prix de moins de sacrifices et de privations.

88° Cette sollicitude de l'Etat pour les ouvriers est-elle de nature à préjudicier à quelqu'un ?

R. B'en loin de préjudicier à personne, elle tournera au contraire au profit de tous, car il importe souverainement à la nation que les hommes qui lui procurent des biens aussi indispensables, ne se trouvent point continuellement aux prises avec les horreurs de la misère.

89° Bien que l'individu et la famille ne doivent pas être absorbés par l'Etat, néanmoins appartient-il aux gouvernants de protéger la communauté et ses parties ?

R. 1° Il appartient aux gouvernants de protéger la *communauté*, parce que la nature en a confié la conservation au pouvoir souverain ; 2° Il appartient également aux gouvernants de protéger les *parties* de la communauté, parce que de droit naturel, et comme l'enseignent la philosophie et la foi chrétienne, le gouvernement ne doit pas viser l'intérêt de ceux qui ont le pouvoir en mains, mais le bien de ceux qui leur sont soumis.

90° De qui vient toute autorité ?

R. Toute autorité vient de Dieu et est une participation de son autorité suprême.

91° Comment donc les dépositaires de l'autorité doivent-ils l'exercer ?

R. De la même manière que Dieu, dont la sollicitude s'étend à chaque créature en particulier et à toutes les créatures ensemble.

92° Comment faire lorsque les intérêts généraux, ou l'intérêt d'une classe en particulier, se trouvent lésés ou simplement menacés ?

R. S'il est impossible d'y remédier autrement, il faut de toute nécessité recourir à l'autorité publique.

(A suivre.)

Chronique de la "Semaine Religieuse"

La cinquième convention des Allemands catholiques des Etats-Unis, tenue récemment Buffalo, n'a été ni moins importante ni moins nombreuse que les précédentes. Les laïques les plus en vue y assistaient, ainsi que l'archevêque de Milwaukee et la plupart des membres de l'épiscopat et du clergé allemand. On y a adopté une série de résolutions, dont le caractère fait voir que les Allemands catholiques sont bien décidés à revendiquer leurs droits, et

comme catholiques et comme race distincte. Parmi ces résolutions, nous en mentionnerons particulièrement trois.

Après avoir protesté de leur attachement au St Siège et promis de travailler au rétablissement du pouvoir temporel de la papauté, les membres de la convention ont ajouté :

“ Nous saluons avec le plus grand plaisir le projet émis au congrès catholique tenu récemment en Allemagne, de convoquer un congrès catholique international dans le but d'insister sur la restauration du pouvoir temporel du Pape comme souverain impérial. Les circonstances politiques ayant empêché l'approbation en Europe de la dite restauration, notre bien-aimé pays, où existe la vraie liberté, serait, selon nous, l'endroit le plus convenable pour tenir un semblable congrès, et nous croyons qu'on ne saurait choisir un moment plus propice pour le faire que durant l'exposition universelle de Chicago, en 1893.”

Une autre résolution qui mérite d'être signalée, est la suivante :

“ La liberté de l'éducation de notre jeunesse, liberté basée sur le droit naturel et garantie par la constitution, est un privilège que nous réclamons, et nous répudions de toutes nos forces toute tentative d'entraver cette liberté par des lois injustes. Guidés par les principes si fréquemment cités par le St Père, nous déclarons que l'éducation sans fondement religieux ne peut produire que de fâcheux résultats. C'est pourquoi nous protestons contre tout empiètement dirigé contre nos écoles paroissiales, et nous condamnons spécialement le système dit *Poughkeepsie plan*, dans lequel la religion occupe une place secondaire et ne peut en conséquence avoir que peu ou point d'influence religieuse sur l'éducation.”

Peu de nos lecteurs probablement connaissent parfaitement la signification du mot baroque *Poughkeepsie plan*. Il tire son nom d'une ville de l'Etat de New-York, où il a été mis en vigueur, il y a 17 ans, par les commissaires d'écoles de l'endroit, avec l'approbation, paraît-il, du clergé local. Ce qui ne saurait rendre bonne une chose mauvaise. Ce système consiste à ne pas parler de religion durant les heures légales des classes. La classe finie, les professeurs peuvent donner aux enfants l'instruction religieuse que demandent les parents. Il n'est pas besoin de disserter longtemps, pour faire comprendre ce que l'on doit penser d'un système qui relègue l'enseignement religieux à l'arrière-plan. Les catholiques peuvent bien être forcés de le subir dans certaines circonstances, mais ils ne sauraient l'approuver, et partout où ce système est en vigueur, ils doivent travailler à obtenir des écoles séparées.

La troisième résolution que nous tenons à citer, est ainsi conçue :

“ Nous réclamons liberté entière de continuer de faire usage, sans que personne s'en offusque, de notre langue allemande et de la langue du pays. Nous nous opposons en même temps à ce que, pour cette raison, on lance contre nous le cri de “ Foreignism,” et aussi à ce qu'on cherche à empêcher que nous soyons traités sur le même pied que les autres citoyens américains.”

Ce programme tracé par la convention allemande, s'impose à toutes les nationalités des Etats-Unis qui, tout en respectant les lois du pays, tiennent avec raison à conserver leur caractère national propre. Qu'on le qualifie dédaigneusement, si l'on veut, de “ cabenslyisme,” ceci ne fait pas grand chose à l'affaire. Les revendications de ce programme ne sont nullement contraires aux lois naturelle, divine et humaine. Elles ne sont pas autre chose que l'amour de la patrie des ancêtres, l'amour de la langue nationale, l'amour des traditions et des gloires de sa race, sentiments que la Providence a mis dans le cœur de tout homme, et contre lesquels viendra se briser, un jour ou l'autre, le fanatisme des Américanissimes.

Les premiers pèlerins français, au nombre de 2,000 environ, ont été reçus par S. S. Léon XIII. Ce premier groupe du grand pèlerinage de 1891 a été présenté par le cardinal Langénieux. Il a dit que le premier avait été conduit par la foi, le second par l'amour et l'espérance, et le troisième par la reconnaissance pour l'encyclique sur la question sociale.

Le comte de Mun a lu ensuite une adresse dans laquelle il a rappelé les allocutions précédentes qui ont été le prélude de l'encyclique universellement admirée, aujourd'hui même des impies. Il n'est plus permis, a-t-il ajouté, de dire que l'Eglise méconnaît les droits de la classe populaire, et il a terminé en saluant Léon XIII du titre de “ Pape des ouvriers.” N. S. Père le Pape s'est ensuite levé, et a exprimé la consolation et l'espérance dont son cœur était rempli, en voyant cet empressement de la France chrétienne à envoyer des légions de pèlerins dans la ville éternelle, pour y recevoir en particulier la bénédiction du Vicaire de Jésus Christ.

Pendant que la France chrétienne conduisait à Rome son premier groupe de pèlerins ouvriers, la France maçonnique se préparait à élever une statue à Garibaldi, dans la petite ville de N. ce. Ce qui est maintenant un fait accompli. Une statue à Garibaldi!

demandera-t-on ? Oui, une statue à ce fameux bandit, dont Emile Olivier a rappelé à cette occasion la conduite ignoble pendant la guerre de 1870.

“ J’ai affirmé, dit-il, qu’en 1870, jusqu’au 4 septembre, Garibaldi a formé tout haut des vœux pour la défaite des armées de la France ;

“ J’ai affirmé qu’après la guerre il a déclaré qu’il fallait nous reprendre Nice, même en répandant des ruisseaux de sang ;

“ J’affirme qu’une des dernières paroles qu’il ait prononcées à Palerme a été pour approuver notre démembrement ;

“ J’affirme que son intervention pendant la Défense nationale a été stérile, nuisible, et que son ineptie a été cause, en grande partie, de la perte de notre armée de l’Est ;

“ J’affirme qu’il n’est pas venu avec désintéressement porter l’appui de son bras au patriotisme français ; qu’il est venu accomplir, au profit de ses passions sectaires, un acte de cosmopolitisme révolutionnaire ; qu’il est venu déclamer contre nos prêtres plutôt qu’aider nos soldats ;

“ J’affirme que devant l’étranger il n’y a pas une France impérialiste, une France républicaine, qu’il n’y a qu’une France, et que quiconque se prononce contre l’une d’elles, quelle qu’elle soit, doit être traité comme l’ennemi national. J’affirme que Garibaldi, ayant commis cette agression contre toutes les France, sauf celle qui eut la faiblesse de supporter sa présence, il doit être considéré et traité comme l’un de nos ennemis nationaux.”

Or, toutes ces assertions peuvent être prouvées par les dépêches du président actuel des ministres. Telle est l’humiliation sans nom que la maçonnerie européenne vient d’infliger à la France, par l’intermédiaire de la maçonnerie française. Ce qui prouve bien que cette institution infernale n’a qu’un même chef et un même gouvernement dans le monde entier.

L’exposition solennelle de la Sainte Robe de Notre Seigneur, inaugurée à Trèves, le 20 août dernier, n’a cessé, tout le temps, de voir défiler des milliers de pèlerins. On estime à 45,000 le nombre de ceux qui se sont présentés chaque jour. Les pèlerinages, raconte un visiteur, se dirigent en procession vers la Cathédrale, devant celle-ci s’étend une grande place rectangulaire entourée, pour la circonstance, d’une palissade. Les pèlerinages entrent les uns après les autres dans l’enceinte, dont ils font plusieurs fois le tour très lentement, dans un ordre parfait, jusqu’à ce qu’ils arrivent à l’entrée de la cathédrale ; on évite ainsi l’encombrement et l’étouffement, qui ne manqueraient pas de se produire, si tous assiégeaient à la fois les portes pour entrer.

Enfin, après avoir attendu quelques heures, le pèlerin finit par pénétrer dans la cathédrale ; il monte les degrés qui le conduisent à une balustrade située derrière le maître autel ; c'est là que se trouve exposée la sainte Robe dans sa vitrine ; de chaque côté d'elle se trouve un prêtre chargé de lui faire toucher les objets de piété que lui remettent les fidèles. Le pèlerin passe avec respect et recueillement devant la sainte Robe, lui fait toucher les objets de piété qu'il a apportés ; puis il sort ; son pèlerinage est terminé.

Trèves compte à peine 25,000 âmes. La visite-quotidienne de 30 ou 40,000 personnes produit dans cette petite ville un mouvement extraordinaire, sans que jamais le recueillement ait à souffrir de l'affluence ; point de cris, point de bruit, ni sur les places, ni dans les rues, ni dans les nombreux restaurants en plein vent, improvisés de tous côtés pour la circonstance. D'ailleurs, les divertissements bruyants et profanes ont été supprimés pour toute la durée de l'exposition de la sainte Robe. La foi qui amène les pèlerins à Trèves ne les quitte pas pendant leur séjour dans cette ville ; ils sont venus pour prier, non pour se promener ou se distraire.

La ville entière se recueille ainsi dans la foi et se consacre à sa sainte Relique. Et ce spectacle est, pour les habitants de Trèves comme pour les étrangers, un réconfort de la foi et de la piété.

Le quatrième congrès de Malines, qui vient de se terminer, a pleinement réussi. Les principaux orateurs des deux dernières séances générales, ont été Mgr Jeantet, délégué du cardinal Mermillod, le R. P. Berthier, recteur de l'université de Fribourg, le R. P. Tondini, religieux Barnabite de l'Orient, l'abbé Fletcher, ministre protestant converti, l'abbé Garnier, le R. P. Didon, qui a proclamé de sa voix captivante que l'on peut être tout, en dehors de l'unité de la croyance sous l'obéissance des pasteurs légitimes, et principalement du vicaire de Jésus-Christ, tout, excepté catholique ; puis M. Kurth, de l'université de Liège, qui a soulevé une véritable tempête d'acclamations, lorsqu'il a crié : honneur au ministre belge Vanderpeereboom, qui a osé regarder en face le monstre puissant de la presse immonde, flétrir et combattre les stercoraires de la plume. Nul doute que ce Congrès ne soit fécond dans ses résultats.

Terminons par le récit d'un fait qui vient de se passer en Vondée, et qui a fort scandalisé les partisans du *mariage* civil.

Deux jeunes gens, voulant contracter mariage, se sont présentés

devant le maire dans une toilette plus que négligée : la future en gros sabots et en camisole de nuit, et le futur avec sa blouse de travail. Comme la banalité du mariage civil n'est qu'un bail ordinaire, ils ont fait comme font tous les jours les paysans qui se présentent chez le notaire, en blouse et chaus-sés de gros sabots. La différence entre la toilette portée par ces mariés, à la mairie et à l'église, indique fort bien la différence que fait tout homme de bon sens entre le mariage religieux et les formalités remplies chez le maire.

Le Saint Office et le Salaire des Ouvriers

Le Saint-Office vient de rendre trois décisions, dont la gravité n'échappera à personne, en matière de salaire.

Elle constituent comme une interprétation authentique de l'Encyclique sur la condition des ouvriers. Voici le sens le plus exact possible de ces décisions :

I. *Per se loquendo*, la justice commutative est intéressée à ce que l'ouvrier reçoive un salaire en rapport avec les nécessités de la vie.

II. Recruter des ouvriers à un taux inférieur à ces nécessités, en profitant de la misère de ces ouvriers pour le leur imposer en vertu de la loi de l'offre et de la demande, est contraire à la justice commutative.

III. Si le taux usuel est insuffisant pour la subsistance de tel ouvrier ou de telle famille ouvrière, *per se loquendo*, on ne pêche pas contre la justice en se tenant à ce taux, mais on peut pêcher suivant les circonstances, *contra charitatem et honestatem*.

Nous donnerons le texte même de ces décisions du moment que nous l'aurons reçu.

L'Eglise catholique dans la péninsule des Balkans (1800-1890)

ARCHIÉVÊCHÉ D'ATHÈNES

Avant l'émancipation, le nombre des catholiques répandus dans la Grèce, ne dépassait pas 1,200. On a encore présent à la mémoire cette lutte héroïque de dix ans, qui fit couler des torrents de sang et passionna l'Europe civilisée. Enfin les Grecs obtinrent leur indépendance, et dans l'acte officiel qui reconnaissait le nouvel Etat (1830), les cabinets européens firent insérer une clause pour garantir la liberté religieuse et les droits des catholiques.

En 1834, Grégoire XVI nomma l'évêque de Syra délégué apos-

tolique pour la Grèce. En 1875, sur la demande formelle du roi, Pie IX rétablit l'archevêché latin d'Athènes, auquel fut rattaché en 1882 le district d'Arta.

La population schismatique de la Grèce est de 1,679,000, avec en plus, 24,000 musulmans et 6,400 juifs.

En 1890, la population catholique était de 18,000, savoir: archevêché, 8,000; Péloponèse, 6,360; Grèce continentale, 2,000; Thessalie, 2,500.

L'esprit national est trop oppo-é au catholicisme, et pour le moment on n'entrevoit aucun espoir de rapprochement entre les deux églises.

PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE L'ARCHIPEL

Les îles de l'Archipel forment une province ecclésiastique qui se compose actuellement d'un archevêché: Naxos, et de 4 évêchés suffragants.

Au temps où les Vénitiens dominaient dans ces mers, les évêchés de l'Archipel comptaient une nombreuse population catholique, mais la chute de Venise amena la ruine de plusieurs évêchés et la décadence d'un certain nombre d'autres. Pendant la guerre de l'indépendance, d'affreuses dévastations achevèrent leur destruction. C'est ainsi qu'en 1822, 13,000 catholiques furent massacrés par les Turcs dans l'île de Scio, et il n'en resta que 300. Ensermé par les schismatiques, les évêchés de l'Archipel ne sont plus guère qu'un souvenir à demi-effacé d'un passé glorieux. Les îles de l'Archipel sont évangélisées par les Capucins, les Dominicains, les Jésuites, les Lazaristes et des prêtres séculiers.

La population schismatique de l'Archipel est d'environ 160,000.

L'un des évêchés suffragants, celui de Scio, rétabli en 1829, n'a pu se relever de ses ruines. Le tremblement de terre de 1850 a renversé de nouveau tous les établissements fondés par l'évêque, au prix de grands sacrifices.

En 1890, la population catholique des îles de l'Archipel était de 13,150.

DIOCÈSE DE CANDIE

De 1669 à 1874, le siège épiscopal de Candie demeura vacant, et l'île fut administré par les RR. PP. Capucins de l'Archipel. A cette époque, Pie IX se décida à relever l'ancien siège de St Tite, et Mgr Cannova, capucin, fut le premier titulaire. Ce diocèse est suffragant de l'archevêché de Smyrne (Asie Mineure). En 1800, il comptait 250 catholiques, et en 1890, 600.

Récapitulation des missions de la péninsule des Balkans :

	En 1800	En 1890
Vic. patr. de Constantinople.....	22,400	95,000
Diocèse d'Epire et d'Albanie.....	49,500	108,432
Archidiocèse d'Antivari.....	2,000	5,221
" de Scopia.....	6,000	15,000
Diocèse de Bosnie et d'Herzeg.....	85,000	265,788
" de Nicopolis.....	300	12,000
" " Roumanie.....	46,000	108,544
Archidiocèse d'Athènes.....	1,200	18,000
Diocèse de l'Archipel.....	35,000	13,150
" des îles Ioniennes.....	10,000	5,000
" de Candie.....	250	600
Total.....	257,650	646,785

En 90 ans, la population catholique a donc doublé. Mais le résultat le plus sérieux, c'est le développement des cadres de l'apostolat. En moins d'un siècle, l'Eglise romaine a rétabli la hiérarchie dans la Bosnie, l'Herzégovine et la Roumanie ; elle a créé 3 sièges archiépiscopaux, elle a rétabli 5 sièges épiscopaux, et créé pour les Bulgares-Unis, les vicariats apostoliques de Thrace et de Macédoine. En même temps, les ordres religieux se sont multipliés, les églises et les écoles se sont élevées de toutes parts. À l'heure actuelle le Catholicisme est en état de lutter contre l'or de l'Angleterre et l'influence de la Russie.

Littérature et images eucharistiques

La congrégation du Saint-Office a porté, le 5 juin 1891, le décret suivant sur la littérature et les images eucharistiques.

“ Les nouveaux emblèmes du Sacré Cœur de Jésus dans l'Eucharistie (1) ne méritent pas l'approbation du Saint-Siège apostolique. Pour nourrir la piété des fidèles, il suffit des images du Sacré-Cœur déjà usitées et approuvées dans l'Eglise ; car le culte du Sacré-Cœur dans l'Eucharistie n'est ni plus parfait que le culte de l'Eucharistie elle-même, ni différent du culte du Sacré-Cœur de Jésus.

“ En outre les mêmes Em. cardinaux ont cru devoir communiquer le sentiment déjà exprimé par cette sainte Congrégation sur l'ordre du Pape Pie IX, de sainte mémoire, en date du mercredi

(1). Il s'agit d'images représentant le Sacré-Cœur dans la Sainte-Hostie.

13 janvier 1875, à savoir que les écrivains qui se plaisent à aiguïser leur esprit dans des matières de ce genre visant à la nouveauté, et qui s'efforcent, sous prétexte de piété, de répandre, même à l'aide de Revues, des titres de dévotion inusités, doivent être engagés à renoncer à leur dessein, et à réfléchir sur le danger où ils se mettent d'entraîner les fidèles dans l'erreur, même sur les dogmes de la foi, et de fournir aux ennemis de la religion un prétexte pour médire de la pure doctrine catholique et de la véritable piété.

PETITE CHRONIQUE

Les Quarante-Heures auront lieu à St Raphaël, le 25 ; à St Flavien, le 27 ; au Couvent de Montmagny, le 29 ; à St Colomb, le 30.

L'armée américaine compte 40 catholiques par cent, et cependant elle n'a que 3 chapelains catholiques.

Un congrès de Juristes, tenu à Florence, a voté une résolution favorable au divorce. Or, parmi les 77 avocats qui ont adopté la dite résolution, il y a 30 Juifs. Les Juifs d'aujourd'hui n'aiment pas plus l'Eglise catholique que leurs ancêtres n'aimaient Jésus-Christ.

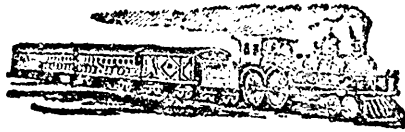
L'excellent ouvrage du R. P. Hamon, S. J., " Les Canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre," est en vente à la résidence des Jésuites, rue Dauphine, Haute-Ville, Québec. Prix : une piastre.

Tous les fidèles de l'archidiocèse sont informés qu'ils doivent, sous peine de faute grave, faire parvenir à l'autorité ecclésiastique, d'ici à un mois, tous les écrits de la Vénérable Marie de l'Incarnation qu'il ont en mains, et indiquer les personnes qu'ils savent en avoir en leur possession.

Il y a eu, dimanche dernier, à Montmagny, bénédiction d'un nouveau carillon, par S. E. le cardinal Taschereau.

Le S. Pontife vient de publier une nouvelle Encyclique sur la dévotion du Saint Rosaire.

Dimanche a lieu, à Sainte-Marie de la Beauce, l'inauguration d'un nouvel orgue et la pose de la première pierre de la chapelle dédiée à sainte Anne.



CHEMIN DE FER

QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX

DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ

Commencent *DIMANCHE* le 31 mai 1891, les trains circuleront comme suit.

LA SEMAINE

Laissent Québec pour Ste. Anne, à 7.25 a. m., 10.00 a. m., 5.15 p. m., et 6.30 p. m.

“ “ “ Montmorency, à 2.00 p. m.

Arrivent à Québec de Ste. Anne, à 6.35 a. m., 3.25 a. m., 1.05 p. m., et 5.40 p. m.

“ “ “ “ Montmorency, à 4.25 p. m.

LE DIMANCHE

Laissent Québec pour Ste. Anne, à 6.00 a. m., 7.10 a. m., 8.20 a. m., 2.00 p. m., et 6.30 p. m.

Arrivent à Québec de Ste. Anne, à 6.35 a. m., 7.55 a. m., 1.05 p. m., et 5.40 p. m.

Les trains qui laissent Québec le dimanche matin à 6.00 et 8.20 heures n'arrêtent pas aux Stations intermédiaires et sont les plus avantageux pour les pèlerins.

Pour autres informations s'adresser au Surintendant

G. S. CRESSMAN, Gérant,

W. R. RUSSELL, Surintendant.

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DES ETATS-UNIS ET DE FABRIQUE
CANADIENNE

PIANOS :

Heintzman & Cie.,

Wm. Bell & Cie.,

Dominion & Cie.,

Decker Bros. N.-Y.,

Schiedmayer, etc

HARMONIUMS :

Wm. Bell & Cie.,

Dominion & Cie.,

Gornwall & Cie.,

Byrdet & Cie.,

Scheidmayer, etc.

MACHINES A COUDRE

NEW WILLIAMS, LE DAVIS (A ENTRAINEMENT VERTICAL.)

COFFRES DE SURETÉ (Safes) VITRINES POUR COMPTOIR.

219, Rue ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.

Téléphone, 278.

LE CATÉCHISME

des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché mais aux libraires.

“ Cette édition, dit S. E. le Cardinal Paschereau, (2e page du catéchisme), est la seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa. ”

Téléphone 563 | **PIANOS** | Téléphone 563

Nous venons de recevoir directement des différentes MANUFACTURES DE REPUTATION DES ETATS UNIS et du CANADA ci-dessous mentionnées, un grand assortiment de **PIANOS** carrés et droits, de petits et grands formats, fabriqués avec toutes les améliorations modernes et avec les meilleures qualités de matériaux, y compris les bois les plus riches, tels que le Magnolia, l'Acjou, le Noyer Français ondulé, le bois de Rose, etc., etc.

HALLET, DAVIS & Co..... De Boston | O. NEWCOMB & Co De Toronto
SCHUBERT PIANOS Co De New-York | MENDELSSOHN PIANOS Co. “

EVANS BROTHERS Co. De Ingersoll.

HARMONIUMS-ORGUES ET HARMONIUM DE SALON

De THOMAS & Co. DOHERTY & Co. à un et deux claviers et pédaliers.

Accords de Pianos et Orgues etc.—M. Alfred Hutchison, accordeur pendant nombre d'années de la ci-devant maison BERNARD & ALLAIRE, est attaché à notre établissement où l'on est prié de s'adresser pour ses services.

MUSIQUE NOUVELLE sacrée et profane, vocale et instrumentale, reçue chaque semaine d'Europe et des Etats-Unis.

BERNARD, FILS & Cie, | ^{EDITEURS} DE MUSIQUE

— COIN DES RUES —

ST-JEAN ET STE-URSULE, HAUTE-VILLE.

(En face de M. McWilliam, confiseur)

J. GOSSELIN

AVOCAT

4, RUE S.-PIERRE. QUÉBEC

≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.

Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPÉCIALITES: CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général, Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N B — La maison **LASNIER ET FILS** mérite par son honorabilité la confiance du public.